

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2017

**DATE DE CONVOCATION :**

1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017

**DATE D’AFFICHAGE :**

1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

L’an deux mille dix-sept, le cinq décembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

**Étaient présents :** LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CONSONNI E., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G.

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CANET

Jacques DEZÈRE

Gersende CARRION donne procuration à Jean-Claude BOULARD,

Jean-Louis CECCANTI donne procuration à Jean-Michel LEFEBVRE,

**Secrétaire :** Émilie CONSONNI

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2017 est approuvé à l’unanimité.

1° - **INTRODUCTION D’UNE « PRIME AU MÉRITE » DANS LE RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS :**  
(voir annexe jointe) :

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Après avoir entendu Monsieur le Maire de l’intérêt de la C.I.A. (*ancienne prime au mérite*), le Conseil Municipal adopte à l’unanimité cette mise en place et accepte de mettre 1 % de la masse salariale au compte correspondant pour le budget 2018.

Une commission d’attribution sera créée, commission seule habilitée à accorder ou non une prime et à en fixer son montant.

2° - **DEMANDE DE Me FORCINAL – AVOCAT DE LA COMMUNE :**

Maître FORCINAL, avocat en charge de certains dossiers litigieux (*terrains de tennis – salle Jean-de-la Fontaine...*) souhaite que le Conseil Municipal donne mandat à M. LEFEBVRE, Maire de Marolles-les-Braults pour la durée restante de son mandat sur la possibilité d’intenter au nom de la Commune toute action en justice nécessaire à la défense de ses intérêts et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, ceci pour tous types de contentieux, devant toutes juridictions tant en première instance qu’en appel ou en cassation et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité que Monsieur LEFEBVRE, Maire de la Commune représente la Commune.

### 3° - SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE – RECRUTEMENT D'UN AGENT :

Un agent de la Salle Jean-de-la-Fontaine avait été recruté en contrat aidé en juin 2016 et ne peut pas être renouvelé en contrat aidé au-delà du 19 décembre 2017.

Nous vous proposons de le recruter au grade d'adjoint technique jusqu'à son départ en retraite à raison de 35 heures/semaine. Aucune création de poste n'est à prévoir puisque le poste d'adjoint technique est disponible.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**L'agent en contrat aidé depuis juin 2016 donne entière satisfaction, son contrat aidé ne pouvant être renouvelé à partir du 20 décembre 2017, le Conseil Municipal décide de recruter cet agent au poste d'adjoint technique à compter du 20 décembre 2017, à temps complet soit 35 heures/semaine.**

### 4° - BÂTIMENT SIS ZONE ARTISANALE « LES LOGES » :

Nous avons la possibilité de vendre le bâtiment situé Zone Artisanale « Les Loges » (*qui est devenue une compétence intercommunautaire*) à la Communauté de Communes Maine Saosnois.



L'avis des Domaines a été demandé, quelques travaux sont à prévoir.

#### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre le bâtiment situé Zone Artisanale « Les Loges » au prix fixé par les Domaines moins 10 %.**

### 5° - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

Pour les comptes 2017 et pouvoir reprendre les engagements pris en restes à réaliser sur l'année 2018 nous avons besoin de la décision modificative suivante :

#### Section investissement – Dépenses :

Prélever la somme de 15 000 € sur l'opération 106 « SALLE OMNISPORTS », article 2313 « *Constructions* » pour l'affecter comme suit :

➤ 11 000 € à l'opération 47 « RJE PAUL CHEVALIER – BOULEVARD DE LA GARE », article 2315 « *Installations, Matériel et outillage techniques* »

➤ 4 000 € à l'opération 24 « CANTINE SCOLAIRE », article 21318 « *Autres Bâtiments Publics* »

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider les décisions modificatives budgétaires nécessaires à l'équilibre du budget.**

**6° - MAISON DES ASSOCIATIONS (Marché) :**

Avenant en négatif de la Société BEAUCLAIR au bénéfice de la Commune.

Montant : 4 787 € HT correspondant aux modifications suivantes :

- Appartement n° 1 : suppression des petits bois en alu incorporés aux vitrages,
- Club aux idées / salle de réunions et salle de billard : suppression des petits bois en alu incorporés aux Vitrages, porte ouverture extérieur réalisée en un vantail au lieu de deux vantaux tiercé.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant négatif proposé par la Société BEAUCLAIR concernant la suppression des petits bois dans les fenêtres de la Maison des Associations.**

**Monsieur le Maire indique que l'isolation phonique sera proposée dans les prévisions budgétaires 2018.**

**7° - TARIFS PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2018 :**

Pour rappel ci-dessous les tarifs publics locaux de année 2017 :

**Concessions funéraires :**

Concession	Tarif
<b>Trentenaire</b>	
Simple (2 m <sup>2</sup> )	83,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	165,00 €
<b>Cinquantenaire</b>	
Simple (2 m <sup>2</sup> )	128,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	252,00 €

**Cavernes :**

- Caverne trentenaire : 600,00 €
- Caverne cinquantenaire : 660,00 €

*Prix de la gravure sur plaque à ajouter*

#### **Jardin du Souvenir :**

- Dispersion = gratuité
- Acquisition plaque pour livre du souvenir = 37,00 € + gravure (3 € la ligne)

#### **Garderie Périscolaire :**

- 1,50 € la vacation
- Gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant

#### **Droits de Place :**

- Marché : gratuité
- Camions vente (Outillage etc...) : 40 €

#### **Chenil :**

- Pension journalière : 15 €

#### **Assainissement :**

- Taxe de raccordement au réseau : 2 500 €
- Prime fixe sur m<sup>3</sup> consommés : 0,50 €

#### **Photocopies :**

- A4 noir : 0,25 €
- A4 couleur : 1,00 €
- A4 recto/verso noir : 0,50 €
- A4 recto/verso couleur : 2,00 €
  
- A3 noir : 0,50 €
- A3 couleur : 2,00 €
- A3 recto/verso noir : 1,00 €
- A3 recto/verso couleur : 4,00 €

**TARIFS SALLES JEAN DE LA FONTAINE :**

	Personnes de l'Extérieur		Personnes de Marolles et Associations Marollaises	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
Salle A	400,00 €	70,00 €	263,00 €	53,00 €
Salle A (Vin d'honneur)	450,00 €	70,00 €	305,00 €	53,00 €
Salle B	204,00 €	70,00 €	137,00 €	53,00 €
Salle B (Vin d'honneur)	272,00 €	70,00 €	168,00 €	53,00 €
Salle B1	158,00 €	70,00 €	95,00 €	53,00 €
Salle B1 (Vin d'honneur)	193,00 €	70,00 €	116,00 €	53,00 €
Salle B2	56,00 €		42,00 €	
Salle B2 (Vin d'honneur)	79,00 €		53,00 €	
Aînés Ruraux (forfait annuel Salle B)			840,00 €	
Zumba (forfait annuel Salle B)			525,00 €	
Tarif horaire			8,00 €	

**Location vaisselle :**

0,18 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marollaises

0,22 € par pièce pour les personnes extérieures

8,00 € la nappe

***Souhaitez-vous les augmenter, les diminuer ou les laisser stables ?***

Nous vous proposons d'intégrer la ligne que vous avez votée lors du Conseil Municipal du 6 juin 2017 concernant la location du gymnase et de la salle omnisports aux associations extérieures à Marolles-les-Braults pour 15 €/heure.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Pour anticiper les baisses de dotations de l'État, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs publics locaux de 3 %.

**Concessions Funéraires :**

**Trentenaire :**

Simple (2 m<sup>2</sup>) : 86,00 €

Double (4 m<sup>2</sup>) : 170,00 €

**Cinquantenaire :**

Simple (2 m<sup>2</sup>) : 132,00 €

Double (4 m<sup>2</sup>) : 260,00 €

**Cavernes :**

Caverne trentenaire : 618,00 €

Caverne cinquantenaire : 680,00 €

*Prix de la gravure sur plaque à ajouter.*

**Jardin du Souvenir :**

Dispersion = gratuité

Acquisition plaque pour livre du souvenir = 39,00 € + gravure (3,10 € la ligne)

**Garderie Périscolaire :**

1,60 € la vacation

Gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant

**Droit de place :**

Marché : gratuité

Camions vente (outillage, etc...) : 42,00 €

**Chenil :**

Pension journalière : 16,00 €

**Assainissement :**

Taxe de raccordement au réseau : 2 500 €

Prime fixe sur m<sup>3</sup> consommés : 0,52 €

**Photocopies :**

A4 noir : 0,30 €

A4 couleur : 1,10 €

A4 recto/verso noir : 0,60 €

A4 recto/verso couleur : 2,20 €

A3 noir : 0,60 €

A3 couleur : 2,10 €

A3 recto/verso noir : 1,20 €

A3 recto/verso couleur : 4,20 €

## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

### **Tarifs salles Jean-de-la-Fontaine :**

	Personnes de l'Extérieur		Personnes de Marolles et Associations Marolloses	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
Salle A	412,00 €	73,00 €	271,00 €	55,00 €
Salle A (Vin d'Honneur)	464,00 €	73,00 €	315,00 €	55,00 €
Salle B	211,00 €	73,00 €	142,00 €	55,00 €
Salle B (Vin d'Honneur)	281,00 €	73,00 €	174,00 €	55,00 €
Salle B1	163,00 €	73,00 €	98,00 €	55,00 €
Salle B1 (Vin d'Honneur)	199,00 €	73,00 €	120,00 €	55,00 €
Salle B2	58,00 €	73,00 €	44,00 €	55,00 €
Salle B2 (Vin d'Honneur)	82,00 €	73,00 €	55,00 €	55,00 €
Aînés Ruraux (forfait annuel Salle B)			866,00 €	
Tarif Horaire			8,30 €	

### **Location vaisselle :**

**0,19 € par pièce pour les Marolloses ou les Associations Marolloses**

**0,23 € par pièce pour les personnes extérieures**

**8,30 € la nappe**

**Gymnase : 15 €/heure**

### **8° - ENQUÊTE SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE :**

Une enquête va être menée auprès des usagers qui loueront la salle « A ». Cette enquête concernera le mode de chauffage qui ne donne pas entière satisfaction lors des manifestations.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Un cahier paginé sera mis à disposition des locataires de la Salle A qui recensera la satisfaction ou non des utilisateurs sur le mode de chauffage de cette salle.**

### **9° - AMÉNAGEMENT RUE PAUL CHEVALIER – BOULEVARD DE LA GARE :**

La réunion publique du vendredi 17 novembre 2017 concernant l'aménagement de la rue du Docteur Paul Chevalier et du boulevard de la Gare est une satisfaction pour le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et l'entreprise.

Les doléances des habitants de la rue permettent une vision plus réaliste des travaux (*Mise en place d'un plateau avec circulation à 30 km/heure – rétrécissement de la chaussée avec priorité aux véhicules venant du centre bourg*).

Achèvement des travaux prévu fin mars 2018.

#### 10° - POINT SUR LA BOULANGERIE :

Après quelques soucis avec GRDF, le nouveau chargé d'affaires a réussi à débloquer la situation. Les travaux de raccordement commenceront le **lundi 11 décembre 2017**.

Les travaux s'avancent bien. Le jeune couple s'est installé sur Marolles-les-Braults où les enfants sont scolarisés depuis début décembre.

Le matériel va être remis en place pour une vérification par un organisme compétent.

#### 11° - RÉHABILITATION DES LOGEMENTS RÉSIDENCE DES FEUILLANTINES :

Sarthe Habitat demande l'autorisation (*si l'enveloppe budgétaire le permet*) de réaliser des places de stationnement supplémentaires sur les espaces verts nous appartenant.

##### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Sarthe Habitat réalise des stationnements supplémentaires sur les espaces verts appartenant à la Commune, résidence des Feuillantines.**

#### 12° - TRANSFERT DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Le transfert de compétence « Culture » a été voté lors du Conseil Communautaire du 9 novembre 2017.

La bibliothèque va devenir intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une délibération doit être prise pour transférer le poste de bibliothécaire à l'intercommunalité, pour supprimer l'emploi sur la Commune de Marolles-les-Braults et pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'agent pour le temps « garderie périscolaire » soit 14 % de son temps annuel.

##### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transférer le poste de bibliothécaire à la Communauté de Communes Maine-Saosnois.**

**La bibliothécaire sera mise à disposition de la Commune pour 14 % de son temps annuel pour la garderie périscolaire.**

#### 13° - ADHÉSION AUX PLATEFORMES DE TÉLÉSERVICES :

Le Conseil Départemental met gratuitement à disposition deux plateformes de services :

- Pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Pour la dématérialisation des marchés publics et accords-cadres (*de la publicité à la notification électronique des contrats*).

Durée de l'engagement : 3 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021)

Autorisez-vous Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention ?



**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion aux plateformes de téléservices mises à disposition gratuitement par le Conseil Départemental de la Sarthe.**

**Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes est autorisé à signer la convention.**

**14° - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN INGÉNIERIE VOIRIE :**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 9 novembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a décidé de créer un service commun d'ingénierie pour assurer un accompagnement technique et administratif auprès des Communes dans le domaine de la voirie.

Ce service serait composé de deux agents.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au service commun d'ingénierie « voirie » sous réserve de connaître les personnes qui composeront le service et de signer la convention pour une durée de 3 ans maximum correspondant à la mandature actuelle.**

**15° - TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.) :**

Le directeur départemental d'académie a demandé aux communes de se prononcer avant le 30 novembre 2017 pour le maintien de la semaine de 4,5 jours ou pour le retour à la semaine de 4 jours.

La municipalité en partenariat avec la fédération des parents d'élèves a établi une enquête distribuée aux parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Le résultat de cette enquête est le suivant :



## ECOLE MATERNELLE

### RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS Sur 74 élèves, 69 retours des questionnaire soit 93 %

1) Etes-vous satisfaits de l'organisation actuelle ?

**OUI** 55 réponses

**NON** 8 réponses

2) Les nouveaux rythmes scolaires, vous semblent :

	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT
Sur le plan de l'apprentissage pour votre enfant	62 réponses	4 réponses
En terme de fatigue pour votre enfant	46 réponses	21 réponses
Dans l'organisation de la Famille	54 réponses	13 réponses

3) Pour l'année 2018-2019, souhaitez-vous la semaine à

**4 JOURS** 34 réponses soit 50 %

**4,5 JOURS** 35 réponses soit 50 %

4) Si vous souhaitez revenir à la semaine à 4 jours, quel sera votre mode de garde le mercredi

- Assistante Maternelle** 12 réponses
- En autonomie à la maison**
- Par les parents** 31 réponses
- Par la famille et/ou des voisins** 9 réponses
- Centre de loisirs** 7 réponses
- Activités sportives et culturelles** 3 réponses



## ECOLE ÉLÉMENTAIRE

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS**  
**Sur 111 élèves, 98 retours des questionnaires soit 88 %**

1) Etes-vous satisfaits de l'organisation actuelle ?

**OUI** 80 réponses

**NON** 17 réponses

2) Les nouveaux rythmes scolaires, vous semblent :

	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT
<b>Sur le plan de l'apprentissage pour votre enfant</b>	89 réponses	8 réponses
<b>En terme de fatigue pour votre enfant</b>	65 réponses	31 réponses
<b>Dans l'organisation de la Famille</b>	66 réponses	23 réponses

3) Pour l'année 2018-2019, souhaitez-vous la semaine à

**4 JOURS** 38 réponses soit 39 %

**4,5 JOURS** 60 réponses soit 61 %

4) Si vous souhaitez revenir à la semaine à 4 jours, quel sera votre mode de garde le mercredi

- Assistante Maternelle** 6 réponses
- En autonomie à la maison** 11 réponses
- Par les parents** 40 réponses
- Par la famille et/ou des voisins** 12 réponses
- Centre de loisirs** 12 réponses
- Activités sportives et culturelles** 13 réponses

Les deux conseils d'écoles se sont réunis en conseil extraordinaire le 30 novembre dernier.

Résultat conseil d'école maternelle :

Nombre de votants : 09

Nombre d'exprimés : 09

4 jours : 01      4,5 jours : 08

Résultat conseil d'école élémentaire :

Nombre de votants : 14  
Nombres d'exprimés : 13  
Abstentions : 01

4 jours : **03**    4,5 jours : **10**

Il vous appartient désormais de voter pour la semaine des 4,5 jours ou pour le retour à la semaine des 4 jours.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour, deux voix contre de se maintenir à la semaine de 4,5 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019. Le bilan fait ressortir un meilleur investissement pour les apprentissages le matin, les après-midis étant réservés à d'autres activités, les enfants sont plus réceptifs.**

**16° - INTÉGRATION DE LA VOIRIE INTÉRIEURE DU LOTISSEMENT DU PETIT CLOS DANS LA VOIRIE COMMUNALE SOIT 340 ml :**

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal décide d'intégrer la voirie du « Petit Clos » dans la voirie communale pour 340 ml.**

**17° - INFORMATIONS :**

- Remerciements de l'ADAPEÏ pour la subvention versée
- Diffusion par le Conseil Départemental de l'offre de logements pour l'accueil des étudiants en santé (*partenariat Commune/Conseil Département*).
- Commission des Sports et Loisirs : mardi 12 décembre 2017 à 18 h 30 en Mairie
- Dates des vœux : Vendredi 12 janvier 2018

**18° - QUESTIONS DIVERSES :**

- Projets 2018 ⇒ Aménagement d'une aire de camping-cars à « La Touche »
- Rappel Cérémonie des Vœux le vendredi 12 janvier 2018 à 18 h 30

